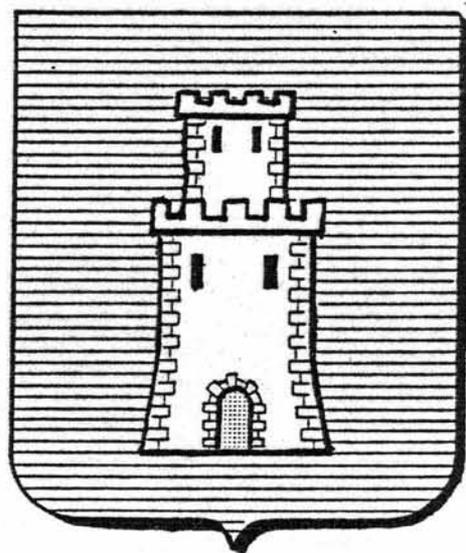


"Lou Badaou"



INFORMATIONS DU CONSEIL Municipal
du CASTELLET



MES CHERS COMPATRIOTES ET AMIS

Voici venir l'échéance démocratique d'un mandat que vous m'avez confié pour la première fois, avec mon équipe municipale, il y a 18 ans.

18 ans déjà que notre ami Germain ALLARD, devenu maintenant notre doyen, m'a laissé la lourde tâche de sa succession.

Pour la 4ème fois dans quelques jours, vous allez avoir à nous dire si, oui ou non, vous souhaitez que nous continuions à nous occuper des affaires de la Collectivité.

Je n'ai pas l'intention dans ce N° du "Badaou" qui arrive juste avant la consultation électorale, de vous faire un inventaire complet de ce que nous avons fait et de ce qu'il nous reste à exécuter, mais simplement de vous informer et de vous amener à une réflexion sur le devenir de notre village.

Comme chaque fois, j'ai ajouté quelques anecdotes de notre histoire locale qui nous intéresse tous et il est curieux de voir que les problèmes s'ils ont évolués et se présentent de façon différente sont pour certains assez voisins de ceux qu'ont connu nos aînés.

Nous entrons dans une ère nouvelle, celle de la décentralisation et le Conseil Municipal que vous allez élire sous peu sera celui qui devra s'adapter à ces nouvelles dispositions de la loi. Il devra le faire en tenant compte des réalités communales et du fait que Le Castellet, Commune rurale, doit essayer de se développer raisonnablement sans faire "n'importe quoi et n'importe comment".

L'Equipe que vous allez mettre en place disposera de plus de possibilités mais aussi de plus de responsabilité et si elle aura les coudées plus franches, elle aura aussi l'obligation d'être plus présente et plus disponible surtout en ce qui concerne le Maire.

Ce modeste bulletin est pour moi l'occasion de vous faire savoir comment je pense qu'il faudra orienter l'action municipale dans l'avenir, une action à laquelle je souhaite, pour ma part, que participent de plus en plus ceux qui le désire.

Il est aussi celle de vous dire qu'en ce qui nous concerne, nous n'avons pas à rougir de notre action.

Environ 100 permis de construire délivrés, 20 gîtes ruraux construits, quelques uns étant devenus des résidences principales, un lac pour l'irrigation et la pêche, la réfection de la Mairie, l'installation d'un artisanat, etc. sont autant de choses que beaucoup nous envie et que nous avons réalisées sans que l'augmentation de la part communale des impôts locaux ne dépasse le taux de l'inflation.

C'est un résultat non négligeable qui a exigé de nombreuses démarches auprès du Conseil Général, de la Région, de l'Etat et des Administrations.

C'est un résultat qui permet maintenant d'envisager de nouvelles réalisations et améliorations.

C'est ce à quoi nous nous attacherons, avec mon Conseil Municipal, si vous nous faites l'honneur de bien vouloir nous renouveler votre confiance.

Votre Maire

R. BARRAS

Sénateur Suppléant

FEVRIER 1983

QUOI DE NEUF DEPUIS NOTRE DERNIER N° ?

Notre dernier numéro étant relativement récent, rien de bien neuf n'est à noter dans la Commune.

Cependant, les situations évoluent et nous avons pensé qu'il était bon de faire le point des affaires que nous avons évoquées.

TERRAIN DE JEUX POUR LES ENFANTS

Certains parents nous ayant fait remarquer, avec raison, que le terrain que nous avons envisagé était situé à un endroit qui risquait d'être dangereux, nous avons recherché une autre solution.

Dans ce but, nous avons proposé un échange de terrains à un propriétaire. Celui-ci n'ayant pas donné suite à notre démarche, nous allons en première urgence aménager le terrain que nous avons acquis de M. MICHELUCCI.

Les dimensions de ce terrain ne sont pas idéales pour une telle opération, mais nous préférons choisir la sécurité des utilisateurs plutôt qu'une opération de prestige.

Pour réaliser cette opération, nous sommes inscrit pour une subvention de 30 000 Francs correspondant à 60 000 F. de travaux.

De toute façon, ce terrain sera utilisable dès le
mois de Mai.

REMISE EN ETAT DU CLOCHER ET DE L'HORLOGE

Un devis de remise en état a été demandé aux spécialistes. Le mode de financement de cette opération est étudié actuellement.
Une solution ne saurait tarder.

REPARATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Elle sera effectuée en 1984. Nous en profiterons pour aménager l'intérieur (chauffage infra-rouge).

LA DISTRIBUTION D'EAU MUNICIPALE

Nous vous avons parlé la dernière fois des problèmes que nous avons rencontrés au cours de l'été 1982 à cause de la sécheresse et de nos "idées" pour le renforcement du réseau actuel.

Nous avons commencé nos démarches et pouvons d'ores et déjà dire qu'elles sont bien engagées.

En effet, le forage que nous avons fait effectuer, avec son accord, dans la propriété de M. GIRAUD Clément s'est avéré positif et nous a permis lors d'un premier essai de pompage d'obtenir un débit de 30 m³ à l'heure, ce qui dépasse nos espérances.

L'eau de ce forage profond de 10 m pourra dès cette année être injectée directement sur le réseau en cas de besoin.

A cet effet, dans les jours qui viennent, une ligne électrique va être construite pour permettre l'alimentation de la station de pompage.

Parallèlement, nous avons demandé à la Direction Départementale de l'Agriculture d'étudier un projet définitif dont les travaux sont programmés fin 83 début 84.

Il s'agit essentiellement de la construction d'un réservoir de 100 m³ (le double du réservoir actuel) au quartier du "Devens" et de son raccordement au réseau actuel. Ce qui résoudra pour longtemps nos problèmes d'eau et constituera une excellente réserve en cas d'incendie.

Coût du forage : 11 000 F. environ

Coût de la ligne électrique : 12 000 F. environ.

L'IRRIGATION DES TERRAINS AGRICOLES

Nous continuons à oeuvrer dans le sens indiqué précédemment et pensons pouvoir proposer une solution en 1984. Pour l'instant, nous allons essayer d'améliorer les canaux existants (pose de buses, bétonnage, etc.).

L'ELECTRIFICATION RURALE

Tout sera terminé avec le renforcement de la déserte de la ferme "Coquille" dont les travaux vont commencer sous peu.

.../...

CE QU'IL NOUS FAUT FAIRE

Sans anticiper sur des choix que la nouvelle municipalité aura à effectuer, nous pensons qu'il est de notre devoir de vous indiquer quelles sont les orientations de l'actuel Conseil Municipal.

BOUCHES A INCENDIE

L'extension du village nécessite la mise en place de nouvelles bouches à incendie, en particulier au quartier des "Itardes".

W.C. PUBLICS

Le gros problème d'une telle opération n'est pas la construction, mais l'entretien et la propreté des lieux. Il est cependant indiscutable qu'un W.C. public est souhaitable. Nous pensons que la nouvelle municipalité devra étudier une solution.

Il faudra également déterminer son implantation.

Nous attendons vos suggestions.

CABINES TELEPHONIQUES

Nous avons demandé à l'administration des P. et T. la mise en place de deux cabines téléphoniques, l'une au village, l'autre au hameau des Itardes. Notre souci est d'obtenir cette mise en place gratuitement.

REPARATION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU CHEMIN D'ACCES A LA DEVIATION (LA COUSSIÈRE)

Cette réparation sera effectuée en 1983 avec des crédits du F.S.I.R. dès que la couverture du canal d'écoulement des eaux pluviales du "Bout du village" sera terminée.

.../...

COUVERTURE DU CANAL D'ARROSAGE ENTRE "LA COUSSIÈRE" ET LES BACHELAS

Nous avons demandé l'inscription de ces travaux à un programme d'aménagement du village.

REPLACEMENT DE DALLES AU CARREFOUR DE LA RUE DE L'ECOLE ET DES BERNARDS

Nous étudions une solution qui consisterait à les remplacer par des tuyaux en P.C.V.

UN LOCAL POUR LE MATERIEL MUNICIPAL

Il est souhaitable que la Commune puisse disposer d'un local pour entreposer le matériel municipal. Ce local servant également de garage au véhicule communal. Le prochain Conseil Municipal aura à se prononcer sur une solution qui consiste à acheter une remise qui vient de nous être proposée.

CE QU'IL NOUS FAUT ENVISAGER ET ETUDIER

La gestion municipale, c'est aussi une projection sur l'avenir, c'est oeuvrer pour maintenir et développer la vie communale, dans le cadre de la qualité de la vie, cadre auquel nous sommes tous attachés. Faire du Castellet un village où il fait bon vivre, a toujours été notre but. Ce n'est pas facile mais ça mérite que l'on y pense tous ensemble. Les idées que nous développons ci-dessous ne sont pas exclusives et d'autres seront les bienvenues.

RECHERCHE D'UN NOUVEL ARTISANAT

L'installation de l'Atelier de Mécanique Générale du Castellet de notre ami R. JEANSON a été une réussite pour la Commune. C'est ce genre d'artisanat qui fera prospérer notre village, nous en sommes convaincus. Aussi, il ne nous faudra pas ménager nos efforts pour "attirer" une nouvelle installation. L'opération est en cours.

OUVERTURE D'UN PETIT COMMERCE

Il est incontestable que notre village, malgré la proximité d'Oraison, souffre du manque d'un petit commerce d'épicerie.

L'idéal serait de pouvoir envisager l'ouverture d'une boulangerie - épicerie, soit par le biais d'une Coopérative, soit par celui d'une mise en gérance par la municipalité.

Nous devons y penser.

Une solution peut être éventuellement envisagée avec une aide importante de l'Etablissement Public Régional.

L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Il va s'avérer indispensable dans peu de temps. Nous y avons pensé et il faudra sous peu commencer les démarches. M. André Laurent propriétaire du terrain autour du cimetière actuel, nous a

.../...

donné son accord de principe pour céder à la Commune la surface nécessaire à la réalisation de cette opération. Nous construirons nous mêmes les caveaux et en conserverons un pour la Collectivité.

UNE COUPE AFFOUAGERE (?)

Des habitants de la Commune nous ont demandé pourquoi nous ne pratiquions pas comme certaines Communes qui ouvrent dans leurs bois communaux des coupes affouagères réservées aux habitants de la Commune.

C'est une affaire qui mérite réflexion et qui devra être soumise à une prochaine séance du Conseil Municipal.

UN DEUXIEME EMPLOYE MUNICIPAL (?)

Il faudra peut-être envisager cette solution dans quelques temps et profiter de l'occasion, si la loi le permet, pour le faire assermenter en tant que garde-champêtre.

NOTRE BUDGET COMMUNAL

Nous vous parlerons cette fois du dernier Compte Administratif de la Commune pour vous dire que, quelle que soit la Municipalité que vous élirez au mois de Mars, celle-ci trouvera des finances très saines qui lui permettront de faire face aux problèmes qui se posent.

En effet, les dépenses de fonctionnement dont nous vous donnons le tableau, ont été en 1981 de 257 177,69 F. contre 221 204,55 F. en 1980, et les recettes de fonctionnement de 337 826,14 F. soit un excédent de 120 648,45 F. qui nous a permis l'achat de terrains, le remboursement d'emprunts, etc. et nous autorise à faire des projets pour l'avenir.

Cet excédent est dû pour 73 621,20 F. à la location des gîtes ruraux et à celle du local de l'Atelier de Mécanique Générale du Castellet.

Cette politique de location commence à porter ses fruits et va permettre à votre prochaine équipe municipale de nouvelles réalisations qui seront facilitées par les dispositions contenues dans la loi sur la décentralisation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts ou recettes prévues	Mandats émis ou titres émis
	Dépenses de fonctionnement	356 648	253 679,69
60	Denrées et fournitures	33 200	22 191,97
61	Frais de personnel	119 660	102 580,78
62	Impôts et Taxes	5 820	4 141,00
63	Travaux et services extérieurs	45 255	13 067,83
64	Participations et contingents	22 547	17 426,63
65	Allocations - Subventions	2 500	1 878,00
66	Frais de gestion générale	68 000	67 839,84
67	Frais financiers	24 554	24 553,64
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement	35 112	
	Recettes de fonctionnement	356 648	374 328,14
70	Produits de l'exploitation	33 500	31 411,60
71	Produits domaniaux	82 015	70 223,20
72	Produits financiers	50	50,00
73	Recouvrements - subventions	40 000	54 150,15
74	Dotations globales de fonctionnement	86 207	84 961,00
75	Impôts indirects	501	16 871,51
76	Impôts directs autres que contributions.		
77	Contributions directes	66 246	66 531,00
82	Produits antérieurs	50 129	50 129,68
	Excédent de fonctionnement de clôture ..		120 648,45

QUELQUES NOUVELLES DE LA VIE LOCALE

LA REPARATION DU MUR DE LA PLACE PUBLIQUE

Certains habitants nous ont fait remarquer que l'exécution de cette réparation trainait en longueur. C'est vrai, mais ce mur ayant été détérioré par un camion de la Quincaillerie Aixoise, nous sommes obligés d'attendre l'accord de l'assurance de cette société pour faire effectuer les travaux.

NOTRE ECOLE COMMUNALE

Nous devrions écrire "intercommunale" puisqu'elle accueille les élèves de la Commune voisine d'Entrevennes. Beaucoup de bruit a été fait autour des problèmes soulevés par les parents d'élèves d'Entrevennes qui souhaitaient, soit une cantine pour leurs enfants, soit l'ouverture d'une classe à Entrevennes. Nous avons suivi la situation de près et attendu la décision du Conseil Municipal d'Entrevennes tout en "réservant" un local pour le cas où celui-ci souhaiterait organiser une cantine. Le Conseil Municipal d'Entrevennes ayant réclamé l'ouverture d'une classe, nous avons donné notre accord, mais n'avons pas accepté la proposition de l'Académie qui tout en n'étant pas opposée à une solution de ce genre, ne l'envisage qu'à condition que les deux classes soient des classes dites de "niveau", c'est-à-dire que certains cours soient faits à l'Ecole d'Entrevennes, d'autres à celle du Castellet.

Affaire à suivre. Nous serons intransigeants là-dessus.

EAU POTABLE

La dernière analyse de l'eau d'alimentation effectuée le 18 janvier par le Laboratoire de Digne a conclu à un résultat positif. Nous n'avons donc plus de problèmes de ce côté là, après l'alerte de cet été.

Il faut noter que la surveillance des eaux (analyses) coûtera cette année à la Commune environ 2 000 Francs.

.../...

NOS JOIES ET NOS PEINES

1982 a vu 4 décès, 3 naissances et 1 mariage, nous les rappelons ci-dessous :

NOS JOIES

Jean-Luc Hervé GALLO le 22.02.82.

Yang Yves le 08.07.82.

Robert Traeger Caroline le 21.12.82.

sont les plus jeunes habitants de la Commune, nous leur souhaitons beaucoup de joies et de bonheur, et adressons nos félicitations à leurs parents respectifs.

Nous avons eu le plaisir d'unir pour le meilleur et pour le pire, le 29.12.82. les deux nouveaux propriétaires de notre café-restaurant "Li Sian Ben"

Kupczyk Tadeusz et Huguette Georgette Roger
qui nous sont arrivés "du Nord" en Novembre.

Nous leur renouvelons nos souhaits de bienvenue parmi nous.

NOS PEINES

4 décès ont hélas endeuillés notre village.

Le 19.02.82. Bigotto Hugo Adolphe né le 16.01.03.

Le 13.03.82. Martinez David Joseph né le 11.11.71. décédé après un terrible accident de la circulation.

Le 05.04.82. Maillet Roger né le 14.05.03. ancien Conseiller Municipal.

Le 26.08.82. Conzano Antonin né le 31.07.20.

Nous renouvelons à toutes les familles touchées par ces deuils nos biens amicales condoléances.

UNE EXCELLENTE INITIATIVE

Nous nous devons comme il se doit ~~de féliciter et encourager~~ notre ami Henri GIGUES et toute son équipe du Comité des Fêtes qui ont offert récemment le gâteau des Rois de l'amitié à tous les plus de 70 ans habitant la Commune.

L'idée ~~est~~ excellente, mérite d'être poursuivie.

Cette manifestation a été très appréciée par les participants.

ILS ONT PARTICIPE AU SUCCES DES FETES 1982

Pour la première fois depuis bien longtemps, nous avons eu le plaisir de voir, grâce au Comité des Fêtes, créé l'année dernière, organiser 2 fêtes en cours d'année :

La fête patronale de l'Ascension

Une fête d'Eté.

Que le Comité des Fêtes soit félicité pour son dynamisme et les personnes dont les noms suivent remerciées pour leur participation financière :

Mairie du Castellet	: 2 000 F.	MAGNAN Henri	: 100 F.
Société GAMI (Ciravégna)	: 700 F.	REBOUL Claude	: 100 F.
Café Restaurant	: 700 F.	CHAREYRE François	: 100 F.
BARRAS René	: 150 F.	GRANIER Robert	: 100 F.
BIGOTTO Adolphe	: 110 F.	AYMES Jacques	: 100 F.
ARMELIN Charles	: 100 F.	GUIGUES Henri	: 100 F.
HUMEAU Edmond	: 100 F.	MAZA	: 60 F.
BONNAFOUX Gabriel	: 100 F.	PITTALUGA Paul	: 60 F.
MILESI Joseph et FERAUD Inez	: 100 F.	CHUYEN Fernand	: 60 F.
JEANSON Roger	: 100 F.	COHAREL M.F.	: 60 F.
FALDAT - POURCHIER SELVES	: 100 F.	NOVARA M.	: 50 F.
		ARMELIN Jean-Pierre	: 50 F.

PARRIGI	:	55 F.	PERSY Paul	:	50 F.
ARMELIN Ferdinand	:	50 F.	GOIZET	:	50 F.
CONZANO Antonin	:	50 F.	BIGOTTO Pierre	:	45 F.
LOSI Léon	:	50 F.	PLUME Richard	:	40 F.
BARRAS Raoul	:	50 F.	GIRAUD Michel	:	35 F.
GARCIA Henri	:	50 F.	MONTI Sauveur	:	30 F.
LAURENT André	:	50 F.	GIRAUD Clément	:	30 F.
GIRAUD Georges	:	50 F.	ROMAN Louis	:	30 F.
GUIGES Aimé	:	50 F.	DOU Jean-Louis	:	30 F.
AYMES Marthe	:	50 F.	ARMELIN Jean	:	30 F.
VERNIERE Christian	:	50 F.	MENETIER	:	30 F.
PEYRE Daniel	:	50 F.	MOTTET Clotilde	:	30 F.
DALQUIER Georges	:	50 F.	MICHELUCCI Fernand	:	30 F.
ALLARD Germain	:	50 F.	PELLEGRINI	:	30 F.
ARNAUD	:	50 F.	POVER Jacqueline	:	30 F.
ROY René	:	50 F.	REBOUL Fernand	:	20 F.
BOUTIN Raymond	:	50 F.	GRANIER Louis	:	20 F.
PELLEAUTIER Edmond	:	50 F.	SCHELLINGER	:	20 F.
MOURICAUD	:	50 F.	SCHOFFIT Robert	:	20 F.
			NATTA Maurice	:	20 F.
SECONDI Robert	:	50 F.	GROULLER Amiel	:	20 F.
GRANIER Pierre	:	50 F.	DELBOVE	:	20 F.
DALQUIER Janine	:	50 F.	BLANC Marthe	:	15 F.
ROCHE Léon	:	50 F.	BREMOND Claude	:	15 F.
GUIRAND Louis	:	50 F.	MASSE Florentin	:	15 F.
FERAUD Alain	:	50 F.	GALLO Francis	:	10 F.
MADRELLE Raymonde	:	50 F.	ROUX	:	10 F.
REBOUL Marcel	:	50 F.			

(Cette liste nous a été communiquée par le Président du Comité des Fêtes).

UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

UNE DECISION EFFICACE

L'an mil sept cent quatre vingt onze et le 26 du mois de may, le Conseil Général de la Commune de ce lieu du Castellet, a été convoqué et assemblé dans la maison Commune par le Ministère du vallet de ville à la manière accoutumée et à la réquisition du Sieur Jean Baptiste Brès, autorisant le Conseil auquel ont encore été présents Pierre Ittard et Claude Barthélémy, officiers municipaux. Maître Guilheume procureur de la Commune, Jean Durand, Antoine Grossi (?) Jean Antoine Milany, Jean Baptiste Chaix et Barnabé Baille, notables en absence d'Esprit Baille duement convoqué.

Le sieur Maire a dit que les gens de Rousset lui avaient amené le nommé Pierre Baille, originaire de ce lieu, et qu'ils lui avaient exposé que le Sieur Baille a donné les plus grandes marques de folie et comme il est de l'intérêt général que cet homme soit enfermé pour qu'il ne puisse porter aucun préjudice à personne et que d'ailleurs la Municipalité se voit responsable des événements qui pourraient en résulter, il requiert le Conseil de délibérer ce qu'il trouve à propos.

Sur laquelle le Conseil ouï le procureur de la Commune a unanimement délibéré et donné pouvoir au Maire et Officiers Municipaux de faire enfermer le sieur Pierre Baille et de le faire enchaîner s'il est nécessaire de manière à ce qu'il ne fasse aucun tort ni ravage à personne. De lui faire donner à manger, garder par quelqu'un et faire généralement tout ce qui sera nécessaire soit pour le soigner ou le soulager de son état d'aliénation et qu'il sera fait mandat au trésorier de la Communauté pour pourvoir à la dépense.

LA DEFENSE DE LA COMMUNE

Le terme d'insécurité est de plus en plus employé et il est rare que la presse ne relate pas ce fléau actuel. Mais est-il si actuel que cela ? Ce n'est pas certain si l'on en croit la délibération du Conseil Général de la Commune en date du 2 Août 1789 :

" Le Conseil Général a été assemblé à la manière accoutumée par la voie et organe du vallet de ville à la réquisition du sieur Jean Durand, Maire, et Pierre Maillet, consul moderne d'icelle sous l'autorisation du sieur André Bouffier, lieutenant du Juge autorisant le dit conseil auquel conseil ont encore été présents JeanLouis Elzéard, Guillaume et Mathieu Brémont, consuls anciens,

Jean François Guillaume, Pierre Ittard, Gaspard Gerrais, Esprit Baille, Jean Baptiste Chaix, Batthazard Moisson, Antoine Barbe, Joseph Bec, mulatier absent, tous conseillers de cette Commune.

Les Sieurs Consuls ont représenté qu'en suite d'une lettre qui leur a été adressée de la part des sieurs consuls de Vignon (?) renfermant copie d'une autre lettre qui leur fut écrite de la part du Commissaire de Commune qui leur faisait part de l'avis que le dit sieur Commissaire venait de recevoir de celui du Consul de Lambesc qui lui apprenait l'invasion d'une foule de brigands qui arrivaient du côté de Malemort, nous avons reçu ensuite une lettre du premier et second du courant du ... Bernard ... en la ville des Mées par lesquelles, il nous prévient qu'une autre troupe de brigands répandue du Gap nous menaçait et qu'il serait par conséquent nécessaire de nous mettre en garde de prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les suites funestes.

En conséquence, nous aurions fait publier que chaque "citoient" fut tenu d'apporter à la maison de ville leur fusil et comme le nombre n'est que de 20 et que nous avons fait les numérations de ceux qui sont en état de prendre les armes y compris les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans que nous avons trouvé un nombre de soixante et dix. Conséquemment pour parvenir à l'armement de chacun, il serait nécessaire de se procurer 60 fusils attendu le mauvais état où se trouvent les sus dits 20 fusils et en même temps deux quintaux de poudre et 5 600 balles. Sur quoi les dits sieurs consuls requièrent d'y délibérer...

Le Conseil a unanimement délibéré de s'adresser au Directeur de l'Arsenal de Toulon pour se procurer la quantité d'armes et munitions contenues dans la sus site proposition à la condition toutefois que la Communauté d'Oraison, d'Entrevennes, Puymichel prendront une délibération conforme pour le réunir ensemble et conjointement avec la ville des Mées persuadés qu'elles... procurer des armes et munitions quant à ce nécessaire.

Et le Conseil a chargé les sieurs Consuls de se porter l'un au lieu d'Oraison et l'autre en celluy d'Entrevennes et le Sieur Barthieu greffier à celluy de Puymichel avec un extrait de la sus-dite délibération pour la luy communiquer et les engager à prendre la voie convenable pour arrêter les progrès de ces brigands.

DEJA DES ECONOMIES

Rien n'est changé sous le soleil, l'austérité n'est pas un fléau moderne ainsi qu'en témoigne cette délibération du Conseil Municipal en date du 10 Mai 1852 à laquelle assistaient :

*M. BARRAS Pascal, Adjoint Remplaçant le Maire,
MM. MOISSON Marius, BARTHELEMI Victor, ARMAND Joseph, GERRAIS Antoine,
BERTHICO Antoine, conseiller Municipal.*

" Le Conseil Municipal considérant que la somme de deux mille francs environ qui sera dépensée pour la construction du clocher enlève une partie des ressources de la Commune, que dès lors, il convient de faire toutes les économies possibles afin d'arrêter un déficit dans les revenus communaux, le Conseil pour ces motifs réduit pour 1853 à cinquante francs les frais de secrétariat et de Bureau, supprime la somme de six francs votée annuellement pour l'abonnement au répertoire administratif, attendu que l'on trouve dans le moniteur des Communes la plupart des instructions ministérielles contenues dans cet ouvrage. Réduit à 100 F le salaire et les frais pour le garde-champêtre et le Tambour, supprime la somme de deux francs pour l'annuaire du département et ne vote plus que dix francs pour les fêtes publiques. "

LES MULETS A LA GUERRE

EGALITE

LIBERTE

MUNICIPALITE DU CASTELLET

Joseph Bec est prévenu que deux de ses mulets ont été levés en exécution de la loi du 18 Germinal suivant le P.V. dressé ce jour dans le chef lieu du canton. Le jour du départ pour se rendre à Digne lieu de rassemblement est fixé à demain 30 prairial.

Le dit Joseph Bec tiendra demain matin du dit jour 2 de ses mulets de récepte à la disposition de la Commune du Castellet dans la maison commune.

Le 29 prairial au 2 de la république française une et indivisible

Signé : Bres Maire Durand et Maillet Officiers Municipaux
Guilheume

.../...

LA LEVEE DES VOLONTAIRES

L'histoire parle des volontaires de la Révolution, l'étaient-ils vraiment. Avous de juger en lisant cet extrait de délibération du Conseil Municipal :

"L'an mil sept cent quatre vingt treize, le second de la République Française et le 19 du mois de Mars en exécution du P.V. du Conseil du Département des Basses Alpes du Six du courant relatif à la levée à faire dans le département d'un bataillon de volontaires composé de 466 hommes et à cet effet, les citoyens Louis Brès Maire, Jean Durand et Jean Louis Maillet, officiers municipaux et Pierre Laurence procureur de la Commune de ce lieu du Castellet se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous l'autorisation du dit citoyen Brès pour procéder à la levée de 3 soldats volontaires qui ont été assignés à la dite Commune.

Suivant l'état annexe et l'état du P.V., ci-dessus, tous les jeunes gens et les veufs sans enfant depuis l'âge de 18 ans accomplis jusqu'à celui de 40 ans accomplis de ce lieu et sur terroir ou y résidant s'étant à l'instant présentés et réunis dans la salle du Conseil ensuite des ordres de la Municipalité et les publications plusieurs fois réitérées, il a été procédé par le ... greffier à l'appel nominatif de tous les citoyens présents à l'assemblée et après avoir choisi ceux qui doivent avoir les qualités requises pour être mis à l'honneur d'être incorporés dans le bataillon des soldats volontaires, le nombre effectif se trouve monté à 12 hommes et après avoir déposé dans un chapeau autant de billets contenant le nom de chacun et dans un autre chapeau 9 billets noirs et 3 billets blancs, après avoir fait venir au gré de l'assemblée 2 jeunes enfants pour tenir les chapeaux en leur main et à une certaine élévation, après avoir fait tirer successivement par un des enfants les billets contenant les noms et par les hommes appelés les billets noirs contenus dans l'autre chapeau, il est résulté de cette opération que les billets blancs sont échus aux nommés Jacques Guichard Travailleur originaire de la ville de Valensole résidant à la Bastide du citoyen Antoine terroir de ce lieu, Louis Laurens, fils de François ménager (?) de ... lieu et à Benoit Roland enfant sorti de l'hôpital d'Aix résidant pour berger à la Bastide du citoyen ... Martin aussi de ce même lieu lesquels ont été à l'instant proclamés soldats volontaires par les citoyens Maire et Officiers Municipaux en présence du procureur de la Commune et de l'Assemblée il a été en même temps déclaré qu'ils avaient obtenu l'honneur de marcher à la défense de la patrie et d'être incorporés dans les bataillons des soldats volontaires composés de 466 hommes de département des B.A. auxquels 3 soldats volontaires au gré de l'assemblée il a été promis 250 livres à chacun d'eux qui leur seront payés après leur réception (?).

La Municipalité s'étant chargée de prendre toutes les ... nécessaires pour leur procurer la ... Lesquels soldats se sont obligés à se présenter lorsque la municipalité les requerra. Le tout ayant été fait d'après le mode adopté par l'assemblée des citoyens assujétis au présent tirage et après leur avoir fait lecture tant du sus arrêté du Département que de celui du District, de la Convention Nationale ...

°
° °

*La même chose fut faite le 26 août 1793, et les soldats "volontaires" furent Jean Louis Brémont, Cultivateur
Elie Meynier, Cordonnier
Louis Renoux, Tisserand.*

°
° °

VIVE L'EMPEREUR !

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 1867

A sa Majesté l'Empereur des Français !

Le Conseil Municipal de la Commune du Castellet les Mées (Basses Alpes) réuni extraordinairement en vertu de l'autorisation préfectorale du 7 juin 1867 et sous la présidence de M. SIGNORET, Adjoint au Maire de cette Commune

Sire

Le Conseil Municipal du Castellet, interprète fidèle des sentiments d'indignation et de réprobation générale que les paisibles

.../...

habitants de cette localité ont manifesté à la nouvelle de l'attentat dirigé contre l'Empereur des Russes et qui a mis en péril les jours si précieux et si glorieux de votre Majesté est mille fois heureux de concert avec M. l'Instituteur Communal qu'il s'est adjoint très honorablement et très opportunément de pouvoir une fois de plus rendre grâce à Dieu pour la faveur insigne qu'il vient d'accorder à la France et à l'Univers entier en arrêtant le bras de l'assassin et en laissant la responsabilité tout entière d'un tel crime à un seul étranger encore dont le fanatisme et les sentiments seront toujours flétris à l'unanimité et par la France et par tout être raisonnable.

La providence Sire, en prêtant une oreille attentive aux aspirations bien légitimes et profondément reconnaissantes de vos sujets saura sauvegarder leurs intérêts et répondre aux désirs on ne peut plus bienveillants de votre Majesté, de votre auguste épouse et de votre cher fils en prévenant désormais pareil forfait.

Fasse le ciel Sire que votre Majesté, Sa Majesté l'Impératrice et son Altesse le Prince Impérial se réjouissent éternellement et la France à jamais du salut du 6 juin accordé aux deux plus puissants Empereurs de l'Europe (et-du-monde) !!!

Le Conseil Municipal ainsi que M. L'instituteur ont l'honneur de vous renouveler respectueusement et à vie la plus profonde gratitude, Sire,

A votre Majesté

en vous priant de daigner les agréer, une protestation de fidélité entière et de profond dévouement.

Signé : TOURNIAIRE - BEC - BICAI - SIGNORET
BREMOND - TARDIEU - ARMANDI -

.../...

Vous venez de prendre connaissance de notre dernier bulletin d'information avant le scrutin municipal.

Jusqu'à ce jour, sa publication a été faite à des dates et dans des délais divers. Devant le succès qu'il rencontre auprès de vous tous, nous avons décidé, si vous continuez à nous faire confiance, que nous publierions deux N° par an, l'un en Janvier, l'autre en Juillet, ce qui vous permettra d'être tenu parfaitement au courant des affaires municipales.

N'oubliez pas également que ces colonnes sont ouvertes à tous et que vos suggestions seront les bienvenues.

Merci de votre attention.

René BARRAS.